



MISE À JOUR SUR LE CRSH RÉUNION RÉGIONALE DE L'ACAAR 2017

Novembre 2017

Renouvellement de l'entente avec les établissements

Tout établissement qui administre des fonds au nom de l'un des trois organismes (Centre de recherches en sciences humaines, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, Instituts de recherche en santé du Canada) doit signer l'*Entente sur l'administration des subventions et des bourses des organismes par les établissements de recherche* (l'entente). L'entente est renouvelée (examinée, révisée au besoin et resignée) tous les cinq ans. L'entente actuelle arrivera à échéance le 31 mars 2018.


Au cours des derniers mois, un groupe de travail des trois organismes a examiné l'entente et a proposé des changements visant à simplifier le langage, à réduire les redondances et à offrir plus de souplesse aux établissements. Une consultation communautaire en ligne a été menée au cours de l'été (12 juillet au 30 août). Des lettres individuelles signées par les présidents des trois organismes subventionnaires ont été envoyées par courriel aux groupes de parties intéressées et au président et premier dirigeant de chaque établissement signataire actuel, ainsi qu'à d'autres représentants des établissements (habituellement le vice-président de nécessité et le processus du renouvellement de l'entente et renvoyait à un site Web où les destinataires pouvaient examiner les changements proposés et formuler des commentaires. Le taux de réponse a été de 66,9 % et était relativement bien réparti parmi les différents types d'organismes et de régions du pays.

Dans l'ensemble, les établissements étaient satisfaits des changements. La consultation a permis de mettre en évidence des passages où le langage n'était toujours pas clair. Les organismes ont examiné l'entente à la lumière des résultats de la consultation. En janvier 2018, la nouvelle version de l'entente sera envoyée par voie électronique aux établissements pour signature. L'entente révisée sera en vigueur du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023.

L'harmonisation trois-conseils et les bourses de formation à la recherche

Dans le but d'assurer une plus grande efficacité dans son administration, d'aligner les processus préalables et ultérieurs à l'attribution et d'harmoniser les éléments de conception des programmes, les organismes subventionnaires poursuivent leur collaboration. Voici quelques-uns des progrès récents dans ce domaine :

- Congé parental payé pour tous les titulaires d'une bourse de formation en recherche et pour les étudiants et stagiaires rémunérés dont la rémunération provient d'une subvention des organismes subventionnaires.
- Prolongement jusqu'à un an du congé pour acquérir de l'expérience de travail pertinente pour tous les titulaires d'une bourse de formation en recherche.
- Changements aux formulaires à l'intention des titulaires de bourse afin d'améliorer l'uniformité et la précision de l'information requise.

- 
- Améliorations au Guide des trois organismes à l'intention des titulaires d'une bourse de formation en recherche pour qu'il soit plus clair et plus compréhensible.
 - On apporte la dernière main au mandat d'un groupe de travail formé d'intervenants sur l'harmonisation des BÉSC-D; les membres seront confirmés au début de 2018.



Programmes du CRSH

Initiatives conjointes

[Initiative de recherche sur la participation au sport](#) (Subventions Savoir, Suppléments aux bourses postdoctorales, Suppléments aux bourses de doctorat)

L'initiative conjointe de Sport Canada et du CRSH pour étudier la pratique sportive de qualité. Les domaines cibles sont : Participation, Rendement du système, Valeurs et éthique, Grands jeux et manifestations sportives d'envergure, Développement économique et social.

[Santé et productivité au travail](#) (Subventions de partenariat)

L'initiative conjointe des IRSC et du CRSH vise à examiner les liens entre la santé et les sciences humaines associées au maintien d'un milieu de travail sain, inclusif et productif.

[Initiative de recherche du ministère de la Défense nationale](#) (Subventions Savoir et Développement Savoir)


L'initiative conjointe de Recherche et Développement pour la défense Canada et du CRSH offre un financement supplémentaire aux récipiendaires de subventions Savoir et développement Savoir. Les domaines cibles sont : Pour un changement de culture organisationnelle militaire efficace et soutenu; Pour instaurer un climat de confiance dans les diverses équipes organisationnelles et les milieux interculturels; Pour instaurer un climat de confiance envers les systèmes autonomes.

[Répercussions sociétales de l'innovation de rupture en génomique](#) (Les occasions de financement Savoir et Connexion, concours de subventions de synthèse de connaissances liés au sujet)

L'initiative conjointe de Génome Canada et du CRSH est axée sur la compréhension des répercussions sociétales des innovations « perturbatrices » dans le domaine de la génomique. L'initiative a pour but de favoriser la recherche en sciences humaines et les activités connexes visant à mieux faire comprendre en quoi les innovations en génomique sont susceptibles d'avoir des répercussions profondes sur la société.

[Mitacs](#)

S'appuyant sur l'examen du mérite du CRSH pour préqualifier les projets financés par le CRSH pour Mitacs-Accélération et Mitacs-Globalink.



Programme de Bourses canadiennes du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II - Chercheurs de niveau supérieur (Bourses postdoctorales du CRSH)

Le programme Bourses de la reine Elizabeth (BRE) a été élargi cette année grâce à une contribution de 2,5 millions de dollars du CRSH et à une contribution de 10 millions de dollars du Centre de recherches pour le développement international.

Vingt-trois universités canadiennes recevront 4 années de soutien pour les projets BRE pour les chercheurs de niveau supérieur. Plus de 450 chercheurs au doctorat, au postdoctorat et en début de carrière entreprennent des projets de recherche à l'échelle mondiale, contribuant à l'amélioration de l'échange de talents entre le Canada et les pays à revenu faible et intermédiaire.

Pour de plus amples informations : <https://www.queenelizabethscholars.ca/fr/projets-laureats/>

Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale - le programme de recherche en droit international (Bourses postdoctorales du CRSH)

Le CRSH travaille en partenariat avec le programme de recherche en droit international du Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale, afin d'appuyer les travaux en sciences humaines et les activités connexes menés par des chercheurs postdoctoraux dans les domaines du droit : économique; de l'environnement; de la propriété intellectuelle; autochtone et des savoirs traditionnels. Les candidats méritoires du concours de bourse postdoctorale du CRSH œuvrant dans ses disciplines seront assujettis à un processus de sélection par CIGI. Les candidats octroyés pourront recevoir jusqu'à 80,500 \$, et une indemnité de recherche de 18,000 \$.

Programme de stage parlementaire

Le CRSH est fier d'appuyer le Programme de stage parlementaire depuis 1978 par l'entremise d'une subvention octroyée à l'Association canadienne de science politique.

Le Programme offre une expérience de travail-études à des diplômés universitaires canadiens de toutes les disciplines. Les stagiaires appuient des députés de tous les partis et renforcent la connaissance du Parlement et de la politique canadienne par la réalisation et la diffusion d'une recherche.

Chaque année, le Programme de stage parlementaire reçoit des candidatures de diplômés de partout au Canada pour travailler pendant un an au Parlement à soutenir les députés. L'appel de candidatures est lancé à l'automne. Veuillez encourager les étudiants des cycles supérieurs et les étudiants récemment diplômés à présenter leur candidature.

Consortium of Humanities Centers and Institutes

Les boursiers postdoctoraux du CRSH et les candidats à la bourse postdoctorale du CRSH sont invités à communiquer avec le Consortium of Humanities Centers and Institutes pour déterminer s'il est possible d'organiser un stage avec l'un de ses centres ou instituts membres. Ces stages peuvent aider les boursiers postdoctoraux du CRSH à consolider leurs travaux de recherche et à découvrir d'autres possibilités de formation en recherche et de perfectionnement professionnel.



Mise à jour sur les occasions de financement

SUBVENTIONS SAVOIR – DEUX VOLETS

De quoi s'agit-il?

Le CRSH offre aux candidats le choix entre deux volets pour les subventions Savoir. L'approche à deux volets est conçue pour répondre aux besoins de la communauté de recherche tout en offrant une solution à la pression sans cesse croissante sur le financement de la recherche.

Caractéristiques principales

- Le volet A (durée de 2 à 5 ans) visera les demandes pour des montants de 7 000 à 100 000 \$.
- Le volet B (durée de 2 à 5 ans) visera les demandes pour des montants de 100 001 à 400 000 \$.
- Les subventions des deux volets seront attribuées par les mêmes comités et recevront le même niveau d'évaluation du mérite, y compris la contribution d'évaluateurs externes.
- Les comités recevront des enveloppes budgétaires distinctes destinées à chaque volet. Le volet A aura un taux de réussite cible sensiblement supérieur à celui du volet B.
- À l'heure actuelle, les chercheurs ne sont pas autorisés à faire des demandes à la fois aux programmes des subventions Savoir et des subventions de développement Savoir au cours de la même année civile. Toutefois, avec l'introduction de ce nouveau volet, les candidats dont le projet des subventions de développement Savoir n'ont pas été subventionné au concours de 2017 ont pu faire une demande au volet A ou B des subventions Savoir en 2017.

Pourquoi est-ce offert?

La nouvelle approche à deux volets des subventions Savoir répond aux préoccupations soulevées à la fois par les chercheurs et les comités de sélection, concernant la perception d'un parti pris en faveur de subventions plus grosse et de longue durée, alors que les universitaires établis voulant obtenir de plus petites subventions pour soutenir leurs recherches en cours ne disposent actuellement d'aucune option à cet égard.



SUBVENTIONS INSTITUTIONNELLES DU CRSH (SI)

De quoi s'agit-il?

Par l'entremise de ses subventions institutionnelles, le CRSH attribue des subventions globales annuelles qui aident les établissements d'enseignement postsecondaire canadiens admissibles, par leurs propres processus d'évaluation du mérite, à financer les recherches à petite échelle et des activités de recherche de leurs chercheurs et étudiants en sciences humaines. Les subventions institutionnelles visent à aider les établissements d'enseignement postsecondaire à renforcer l'excellence des travaux de recherche en sciences humaines.

Financement supplémentaire pour les petits établissements (moins de 250 professeurs à temps plein et sciences humaines)


Le CRSH reconnaît l'importance d'appuyer les petits établissements et s'engage à les aider dans leurs efforts visant à accroître la recherche et les activités liées à la recherche en sciences humaines. Il offrira donc aux petits établissements admissibles un supplément à leurs subventions globales. Le montant du supplément est fondé sur le montant des subventions institutionnelles annuelles que l'établissement reçoit du CRSH, selon le barème ci-dessous :

Subvention globale	Supplément annuel
5 000 \$	10 000 \$
5 001 \$ à 9 999 \$	15 000 \$
10 000 \$ à 19 999 \$	25 000 \$
20 000 \$ ou plus	30 000 \$

Remarque : les montants indiqués ci-dessus représentent les montants maximums. La valeur des subventions est ajustée selon l'enveloppe de financement disponible. En outre, le financement global total (subvention globale + supplément) ne peut dépasser 80 000 \$ par année.

Caractéristiques principales :

- Processus de demande en une seule étape : Le formulaire de demande et les instructions connexes sont accessibles sur le site Web du CRSH.
- Aucun changement apporté à la formule de financement des moyens et des grands établissements.
- Financement accru et stable des petits établissements.
- Subventions reconnues : Les subventions institutionnelles du CRSH pourront être
- utilisées pour offrir des subventions exploratoires du CRSH (pour des activités de recherche) et subventions d'échange du CRSH (pour des activités de diffusion).
- Exigences à jour en matière de rapports : Le CRSH encourage les demandeurs à examiner attentivement le nouveau rapport sur les réalisations ainsi que le rapport à



jour sur les activités afin de préparer leur établissement à recueillir les données appropriées. Au printemps dernier, les membres de l'Association canadienne des administratrices et des administrateurs de recherche ont été consultés et ont reçu des commentaires sur le nouveau rapport sur les réalisations. Nous sommes conscients qu'il pourrait être difficile pour certains établissements de produire le nouveau rapport sur les réalisations pour les subventions actuelles (2015-2018). Nous nous attendons à ce que les établissements rendent compte de l'information dont ils disposent dans ce rapport de transition.

Quand seront-elles offertes?

La date limite pour présenter une demande est le 1er décembre 2017, et les résultats seront annoncés au printemps 2018.



SUBVENTIONS D'ENGAGEMENT PARTENARIAL

De quoi s'agit-il?

Les Subventions d'engagement partenarial sont fondées sur le partenariat d'un chercheur d'un établissement d'enseignement postsecondaire avec un organisme du secteur public, privé ou sans but lucratif. L'occasion de financement est conçue pour répondre rapidement aux besoins de recherche, aux défis et aux possibilités des organismes non voués à l'enseignement de niveau postsecondaire appelés à se manifester à court terme. Tout en permettant à ces organismes et à des chercheurs de niveau postsecondaire de mettre en commun leurs connaissances, leur expertise et leurs capacités respectives, les demandes retenues appuieront aussi bien des politiques et des prises de décision fondées sur des données probantes que l'érudition engagée.

Caractéristiques principales

- Les propositions font partie à la fois des programmes de subventions Connexion et Savoir du CRSH.
- D'une valeur de 7 000 à 25 000 \$ et d'une durée de un an, ces subventions sont d'une portée et d'une durée moindres que les Subventions de développement de partenariat.
- Offertes plus fréquemment que les Subventions de développement de partenariat, ces subventions proposent quatre concours chaque année, permettant ainsi une réponse plus rapide aux possibilités de partenariat.
- Réservées à une seule organisation partenaire, laquelle doit venir du secteur privé, public ou sans but lucratif.
- Accent important sur les critères d'évaluation relatifs à la pertinence et à l'implication de l'organisation partenaire.

Pourquoi offrir ces subventions?

Depuis le lancement de l'architecture des programmes remaniée du CRSH en 2010, il est apparu évident qu'il y avait des lacunes en ce qui concerne le soutien offert à des partenariats de courte durée à petite échelle, tenant davantage compte des contraintes de temps auxquelles doivent faire face les organismes des secteurs non voués à l'enseignement de niveau postsecondaire, en particulier ceux du secteur privé. La nouvelle occasion de financement devrait aussi répondre à l'intérêt croissant des organismes du secteur public pour créer des liens avec le milieu de la recherche afin de favoriser la prise de décisions fondée sur des données probantes.

Quand seront-elles offertes?

La prochaine date limite pour présenter une demande est le 15 décembre 2017.

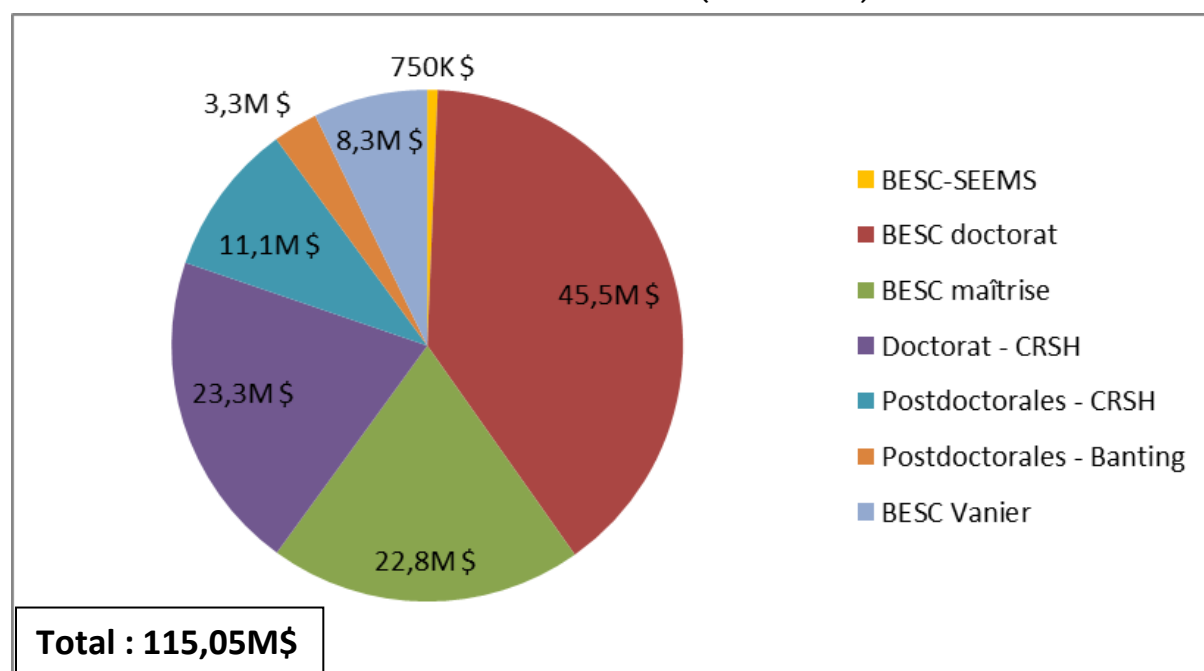
Statistiques pour les occasions de financement du CRSH

TALENT

Occasions de financement	Plus récente réception de demandes	Résultats
BESC - maîtrise (2017)	décembre 2016	Demandes admissibles : S/O (allocations) Bourses : 1300*
Bourses de doctorat	automne 2016	Demandes admissibles: 2043 (concours national) Bourses : Bourses de doctorat du CRSH : 430 Bourses : BESC - doctorat : 430
BESC - Suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith (2016)	2016-2017 Taux de deux (2) concours	Demandes admissibles : 129 Bourses : 129
Bourses postdoctorales du CRSH (2018)	septembre 2017	Demandes admissibles : 856 Annonce des résultats : février 2018

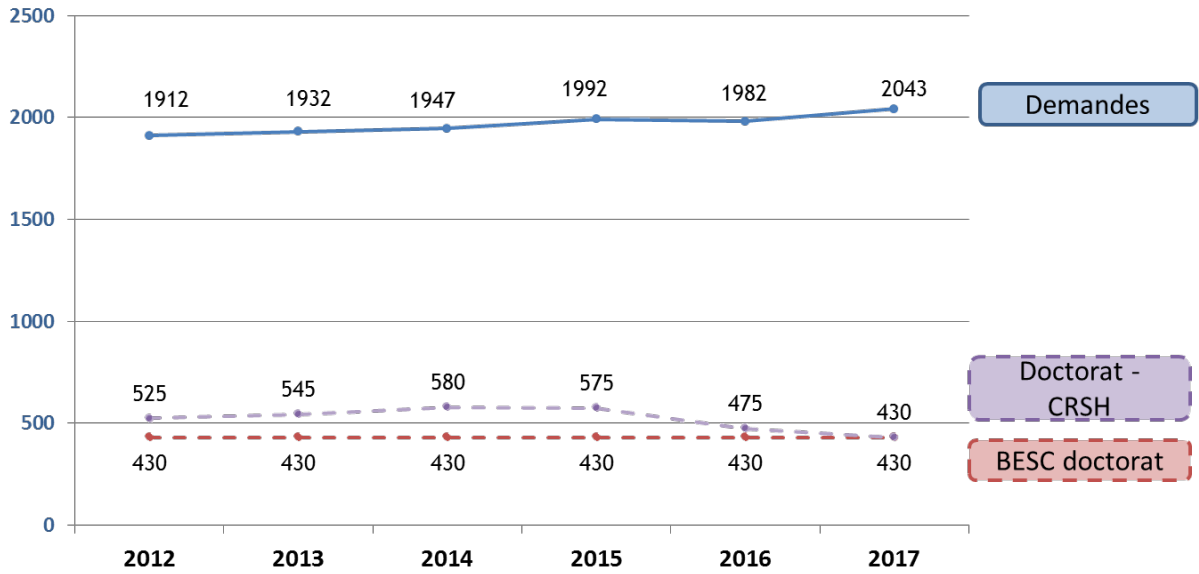
*NOMBRE DE BOURSES QUI SERA OFFERTS AVANT LA FIN DE L'EXERCICE

DÉPENSES PROJÉTÉES PAR OCCASIONS DE FINANCEMENT (2017-2018)

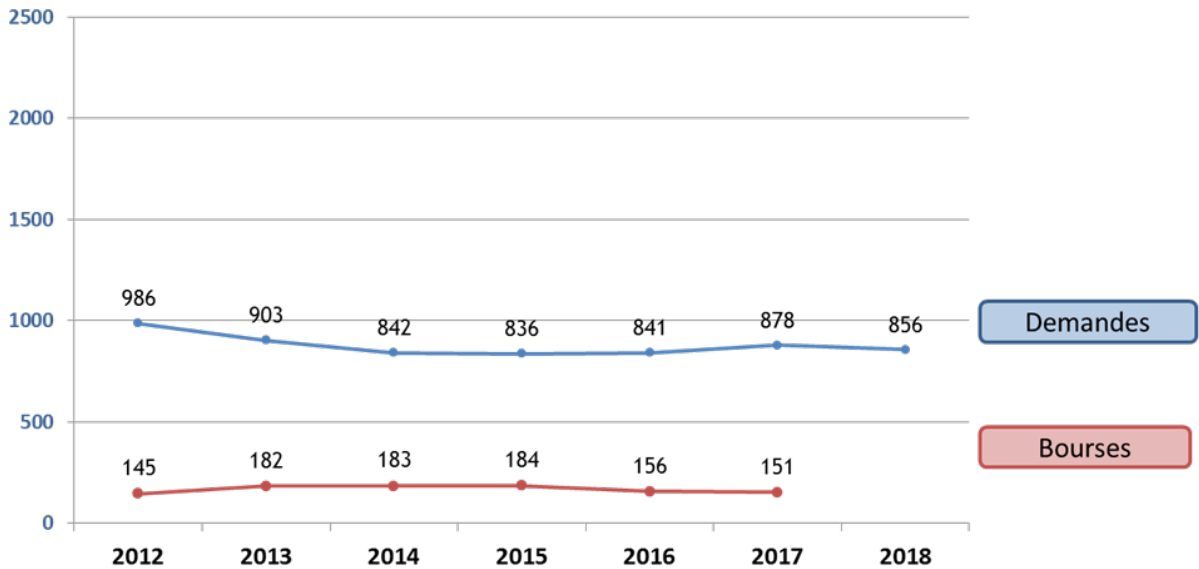


TALENT

BOURSES DE DOCTORAT



BOURSES POSTDOCTORALES



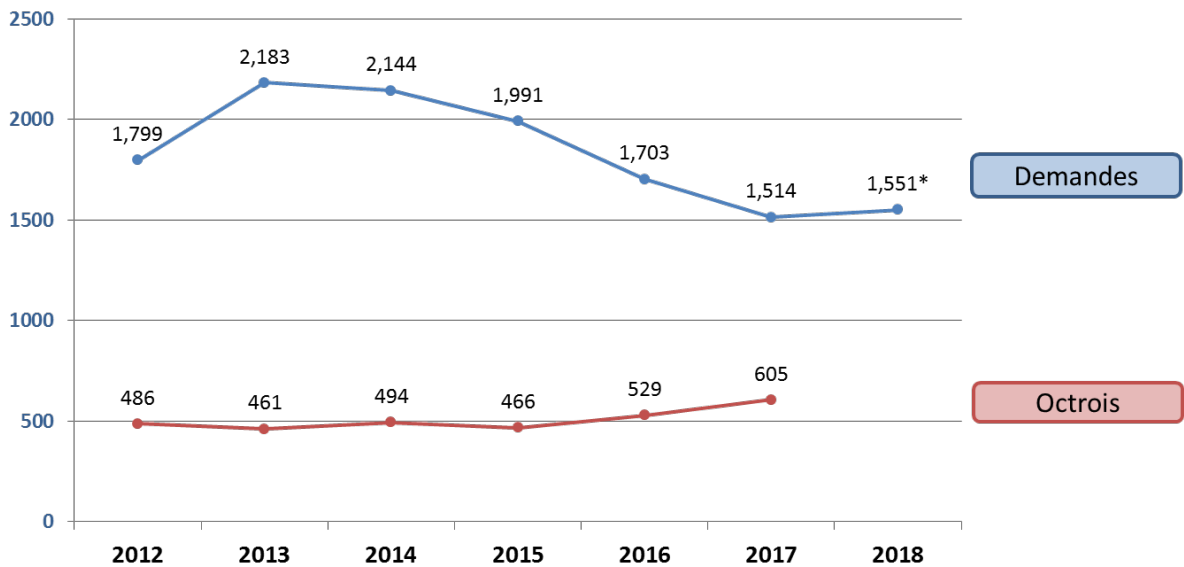
TAUX DE SUCCÈS : BOURSES POSTDOCTORALES

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de succès	15 %	20 %	21 %	22 %	19 %	17 %

SAVOIR

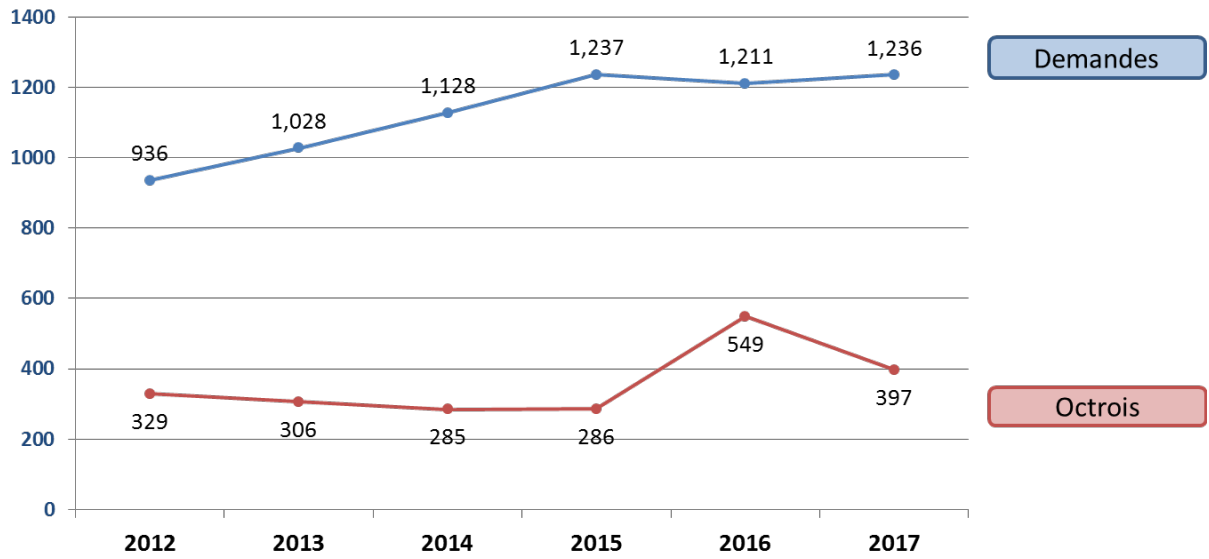
Occasions de financement	Plus récente réception de demandes	Résultats
Subventions Savoir	octobre 2017	Demandes reçues: 1551 Annonce des résultats : avril 2018
Subventions de développement Savoir	février 2017	Demandes admissibles : 1236 Octrois : 397 Investissement total : 21,8 M\$ au cours de 2 ans

SUBVENTIONS SAVOIR

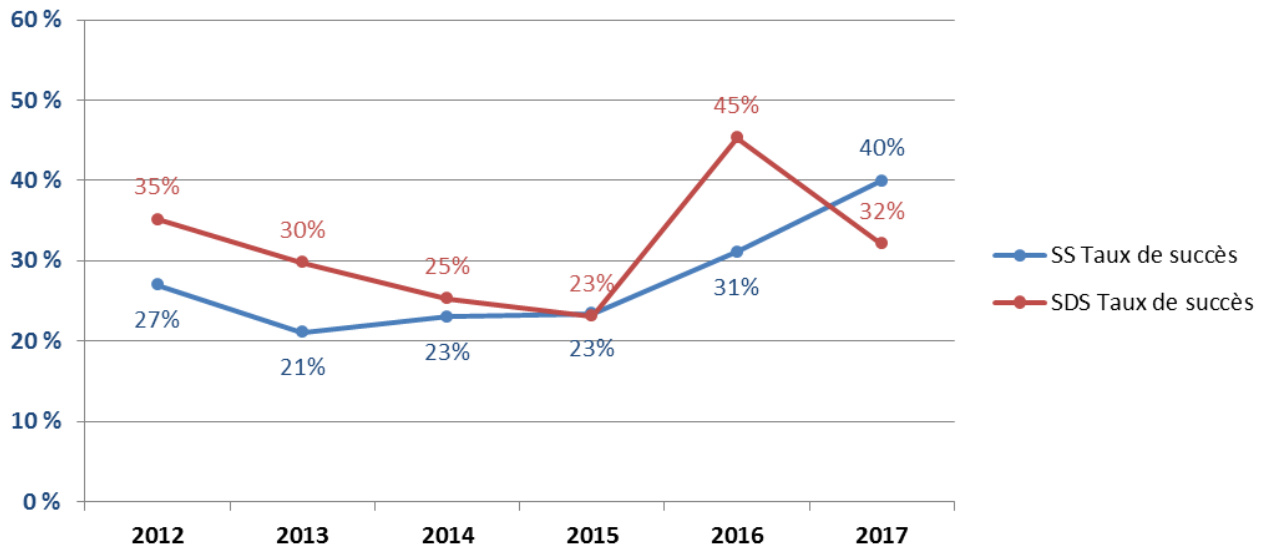


SAVOIR

SUBVENTIONS DE DEVELOPPEMENT SAVOIR



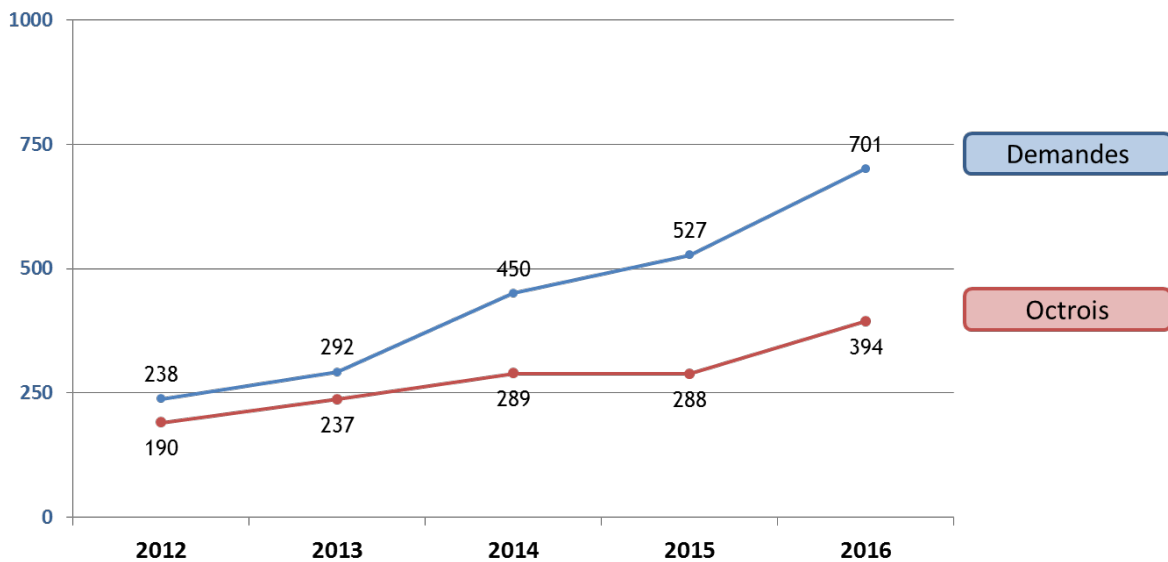
TAUX DE SUCCES : SUBVENTIONS SAVOIR ET SUBVENTIONS DE DEVELOPPEMENT SAVOIR



CONNEXION

Occasions de financement	Plus récente réception de demandes	Résultats
Subventions Connexion : 2016-17	quatre (4) compétitions aux total	Demandes admissibles : 701 Octrois : 394 Investissement total : 9,4 M\$
Subventions Connexion : 2017-18	deux (2) compétitions aux total	Demandes reçues : 235 Octrois : 53 (résultats de la compétition du mai 2017 seulement) Annonce des résultats (date limite le 1 ^{er} aout): novembre 2017

SUBVENTIONS CONNEXION



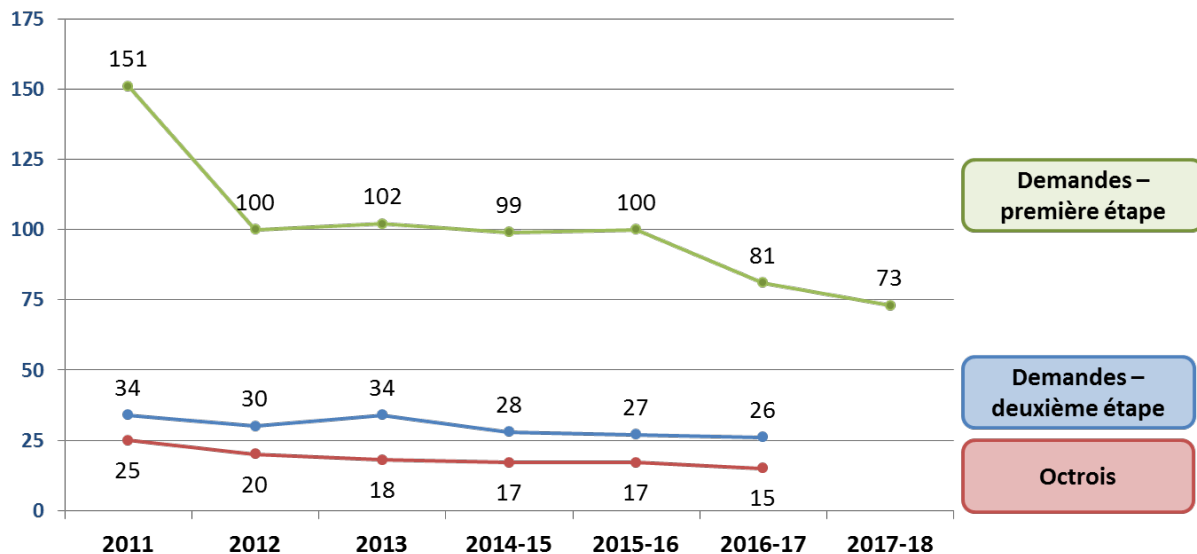
TAUX DE SUCCÈS

2012	2013	2014	2015	2016
80 %	81 %	64 %	55 %	56 %

PARTENARIATS

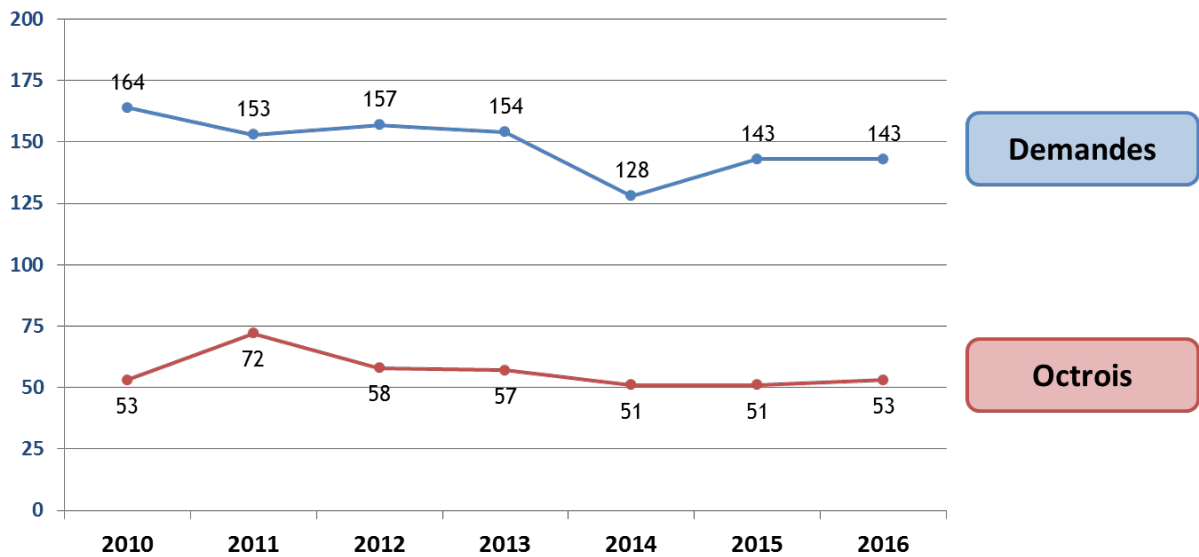
Occasion de financement		Plus récent concours	Résultats
Subventions de partenariat	Première étape	février 2017	Demandes admissibles : 73 # de demande pour l'initiatives de partenariat de formation en recherche : 3
	Deuxième étape	novembre 2017	Demandes reçues : 24 Demandes invitées : 25
Santé et productivité au travail - Subventions de partenariat :	Deuxième étape	novembre 2017	Demandes reçues : 18 Demandes invitées : 20
Subventions de développement de partenariat		novembre 2017	Demandes reçues : Date limite le 30 novembre Annonce des résultats : mars 2018
Subventions d'engagement partenarial		septembre 2017	Demandes admissibles : 103 Annonce des résultats : novembre 2017

SUBVENTIONS DE PARTENARIAT

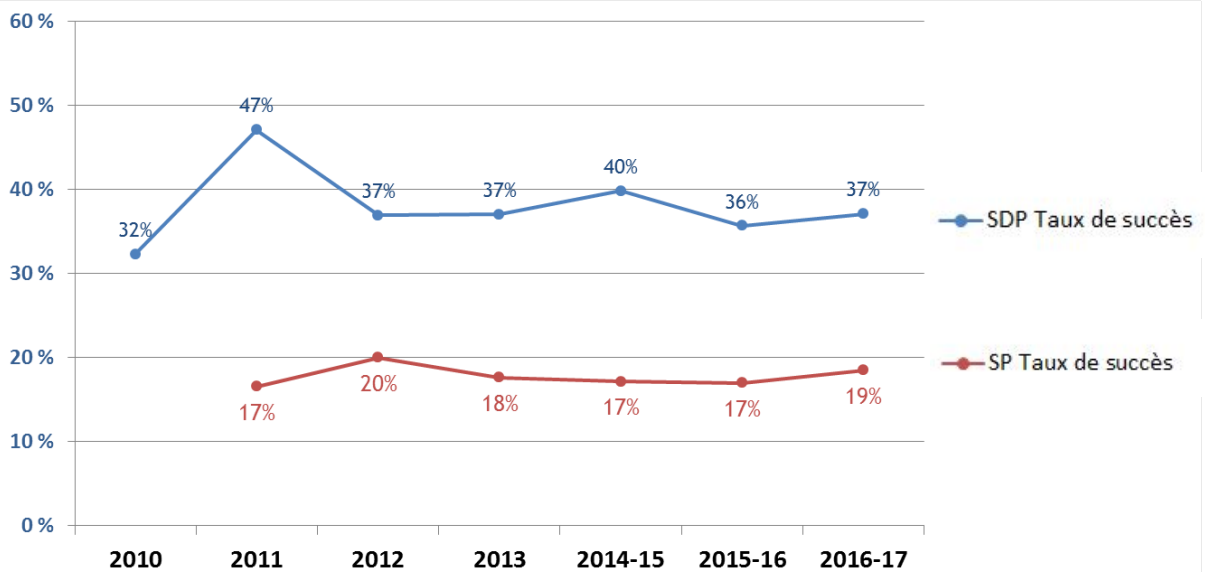


PARTENARIATS

SUBVENTIONS DE DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIAT



TAUX DE SUCCÈS : SUBVENTIONS DE PARTENARIAT ET SUBVENTIONS DE DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIAT



DÉPENSES PROJÉTÉES PAR OCCASIONS DE FINANCEMENT (2017-2018)

